



Règle 4

Nous neutralisons les énergies résiduelles.

suvapro

Le travail en sécurité

Règle 4

Nous neutralisons les énergies résiduelles.

Travailleur: Je dis STOP lorsque je détecte des énergies résiduelles (par ex. une charge en hauteur non sécurisée). J'interviens sur une installation en marche uniquement si elle est pourvue d'un dispositif de marche particulière (par ex. commande de validation) garantissant ma sécurité.

Supérieur: Je définis le mode de neutralisation des énergies résiduelles. J'autorise les travaux sur des installations en marche uniquement si elles sont pourvues d'un dispositif de marche particulière.

Méthode de formation

Des énergies résiduelles peuvent être emmagasinées dans des éléments pneumatiques ou hydrauliques, des ressorts, des condensateurs, des récipients sous pression et des conduites ou apparaître sous forme d'énergie potentielle (ex.: charges suspendues). Les travaux effectués sous un organe en mouvement impliquent des phénomènes dangereux mécaniques (risque d'entraînement ou d'écrasement des personnes).

Expliquez à vos collaborateurs le déroulement de chaque étape décrite ci-après.

Neutraliser les énergies résiduelles

- Les énergies résiduelles doivent être neutralisées en respectant les consignes du supérieur et/ou les prescriptions de la notice d'instructions.
- **Dire STOP** lorsque l'on détecte des dangers provenant des énergies résiduelles. Les éliminer ou les neutraliser. En cas de doute, annoncer le danger au supérieur.
- **Sécuriser les charges suspendues** de sorte qu'elles ne puissent pas s'abaisser. Utiliser les étais à disposition pour éviter un abaissement inopiné. (Fig. 1 et 2)

Travaux sur une machine en marche

Les travaux de maintenance effectués sur une machine en marche (détection de panne, réglage, etc.) doivent toujours être faits en **mode de marche** particulière.

Conditions importantes:

- énergies et vitesses réduites, par ex. en cas de réglage (fig. 3)
- mise à l'arrêt rapide possible, par ex. au moyen d'une commande de validation à trois positions (fig. 4) ou d'un bouton d'arrêt d'urgence (fig. 5)
- protection des zones dangereuses environnantes

L'essentiel pour la mise en œuvre

- **Discutez de la situation particulière dans l'entreprise avec vos collaborateurs.**
- **Interlocuteur:** indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute.
- **Contrôle:** faites savoir que vous contrôlerez le respect des règles de sécurité. Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

Publications complémentaires

- Liste de contrôle «STOP à la manipulation des dispositifs de protection», réf. 67146.f
- Directive CFST «Equipements de travail», réf. 6512.f



1 Plateforme élévatrice



2 Rouleau étayé



3 Volant électronique manuel



4 Commande de validation à trois positions



5 Bouton d'arrêt d'urgence

